



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 1120576

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 6/12/2021 15H33 C:000008 I:32101
V/REF : 807424
V/Email reçu le Lundi 06/12/2021 à 15H33

SEMCODA
AGENCE OYONNAX
188, RUE ANATOLE FRANCE
C.S.30595
01111 OYONNAX CEDEX

V/REF.IMM. 180
IMMEUBLE : LE PRE DES GRANGES
CHEMIN DES GRANGES
01640 ST JEAN LE VIEUX

Feillens, le 20 Décembre 2021

Référence Marché: 2021-PAT-0023-210Y

LOCALISATION : 13 CHEMIN DES GRANGES - ST JEAN LE VIEUX - CAROLINE SEMCODA : 0666856577

MOTIF : INTERVENIR POUR REPRENDRE JOINT D'ETANCHEITE SUR PORTE HALL ENTREE+
REMISE EN PLACE VIS DE FIXATION SUR PORTE HYDRAULIQUE
MS01017 - MS02002

Donneur d'ordre : Mme C. BERTHELIER

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 09 DECEMBRE 2021 A 09H30
PREVOIR DES INSERTS POUR FIXATION DANS MENUISERIE ALU
REEMPLACEMENT DU FERME PORTE
PREVOIR UNE NOUVELLE INTERVENTION

LE 15 DECEMBRE 2021 A 09H30
REEMPLACEMENT DU FERME PORTE
REFECTION DE LA MAIN COURANTE DE L'ESCALIER
JOINT SILICONE SUR LA PORTE DU HALL

OBSERVATIONS :

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement	1	90,00	90,00
1,00	MS00002-heure de menuiserie sur place	1	35,00	35,00

SERVIMO BOURGOGNE - SAS au capital de 15 000 €

550, route de Ternant – 01570 FEILLENES

RCS. BOURG EN BRESSE 798.123.030 - TVA intracommunautaire FR53798123030

Tél : 03 85 20 30 60 - bourgogne@servimo.fr



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 1120576

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
2,00	MS00002-heure de menuiserie sur place	2	35,00	70,00
1,00	MS01039-Ferme porte hydraul force N°3	2	180,00	180,00
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,00	Cartouche(s) de silicone sanitaire	2	7,16	7,16
TOTAL H.T.				382,16
T.V.A. a 10,00%				38,21
TOTAL T.T.C.En EURO				420,37

Valeur en votre reglement comptant

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

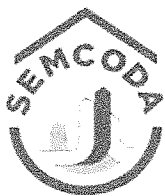
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre reglement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN

**Bon de Commande**

N° : 807424 du 06/12/2021

Réc. 15h33

SEMCODA
AGENCE D'OYONNAX
188, rue Anatole France
CS 30595
01117 OYONNAX CEDEX
Tel:04.74.73.06.78

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 Route de Ternant

01570 FEILLENS

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents

Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Lieu d'intervention

Référence : 544126-S2497

Mail: bourgogne@servimo.fr

Voir liste annexe

Référence de la Demande

N°: 613 024 du 06/12/2021

THCMEIPCI Txv hors contra Menuiseries int Partie cne int.

02-EE-2212-ENT-6156710

Marché : M - 2021050063-1

Délai

Date limite exécution : 24/12/2021

Observations

Suite à notre conversation tel

intervention prévue le 09/12/21

Contact Caroline 06.66.85.65.77

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra
s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Mt récupér.	Qté
MS01017 Sur menuiserie extérieure, y compris toutes sujétions Prévoir joint étanchéité intérieur / extérieur sur partie fixe de la porte Hall immeuble (bas gauche)		1,00
MS02002 Réglage de ferme porte hydraulique, graissage des paumelles, ferme porte déjà en place, remettre vis de fixation svp		1,00

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par
le code du travail

Demande de travaux suivie par BERTHELIER Caroline le 06/12/2021

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

La Responsable d'Agence

Virginie RONZON

SERVIMO BOURGOGNE
S.A.S. au capital de 15 000 €
570 route de Ternant - 01570 FEILLENS
Tél. 03 85 20 20 60 Fax 03 85 20 25 00
bourgogne@servimo.fr
R.C.S. BOURG-EN-BRESSE 798 123 030

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE D'OYONNAX

EDN2

1/3

06/12/2021 à 15:31

**Bon de Commande**

N° : 807424 du 06/12/2021

Réc.

SEMCODA
AGENCE D'OYONNAX
188, rue Anatole France
CS 30595
01117 OYONNAX CEDEX
Tel:04.74.73.06.78

Lieux d'interventions

Adresse	Interlocuteur	Téléphone
00180-00001 LE PRE DES GRANGES ST JEAN LE VIEUX 13 Chemin du Pré des Granges HLM BAT 1 01640 ST JEAN LE VIEUX		
00180-00001-00001-00012 H / Type 2 / 01 Etage : 01 13 Chemin du Pré des Granges HLM BAT 1 01640 ST JEAN LE VIEUX	MR ESTIMBRE Christian Date entrée: 01/06/2012	Fixe : 04.74.39.07.21 Portable: 06.41.47.16.58 GRC : 06.34.79.78.34

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE D'OYONNAX

EDN2

2/3

06/12/2021 à 15:31



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : SEMCODA

Adresse : AGENCE D'OYONNAX 188, rue Anatole France CS 30595 01117 OYONNAX CEDEX

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☐ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☒ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : 13 Chemin du Pré des Granges HLM BAT 1 01640 ST JEAN LE VIEUX

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cocher les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à OYONNAX

le 06/12/2021

Signature du client ou de son représentant

Mme Nadia DIAF

Direction des Agences

Numéro: 807424